



CODE DE DÉONTOLOGIE

Ce code de déontologie s'appuie sur les valeurs adoptées par la Fédération québécoise de taekwondo telles que définies dans son *Code d'éthique*.

L'entraîneur doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il a sur les participants et sur son entourage. Il doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des personnes qui pratiquent le taekwondo et se montrer digne de cette responsabilité. Il doit s'attacher davantage au bien-être et aux intérêts de ces personnes qu'à leur fiche de victoires et de défaites. Il ne doit pas considérer le sport et le taekwondo comme une fin en soi mais comme un outil d'éducation.

AFIN D'ACCOMPLIR SA TÂCHE AVEC SUCCÈS, L'ENTRAÎNEUR DOIT :

- enseigner et promouvoir, en toute occasion, les valeurs du taekwondo;
- connaître et respecter les règles officielles du taekwondo et les défendre en tout temps;
- reconnaître le membre qui pratique le taekwondo comme l'élément central motivant toute décision;
- agir de façon respectueuse en tout temps envers tous, notamment les athlètes, les parents, les bénévoles, les spectateurs, les officiels et les autres entraîneurs;
- fournir aux participants un encadrement de qualité;
- juger de façon objective les capacités de ses athlètes;
- s'abstenir de dénigrer un athlète ou de lui exprimer des attentes qui ne soient pas réalistes en fonction notamment de son âge;
- respecter les décisions des arbitres, appuyer ces derniers en tout temps, exiger un comportement similaire de ses athlètes;
- assurer la confidentialité de toute information personnelle qu'il détient;
- être à l'affût des nouvelles connaissances au sujet du taekwondo et de la pratique sportive;
- participer à des activités de formation continue;
- avoir une tenue vestimentaire propre et convenable qui respecte le code vestimentaire;
- éviter toute consommation de produits alcooliques ou de drogues devant ses athlètes et les sensibiliser au problème relié à la consommation de ces produits, ainsi qu'au dopage sportif.

N.B : Ce code de déontologie est largement inspiré du Code d'éthique du Club de taekwondo Chutes-Chaudière.

http://www.tkdcc.com/afficher_articles_tkdcc.php?section=10

et du Code d'éthique de l'entraîneur proposé par la Fédération Hockey Québec

http://www.hockey.qc.ca/documents/recherche.jsp?category_id=10#

Fédération québécoise de taekwondo WT 7665, Boul. Lacordaire
Montréal (St-Léonard), Québec
H1S 2A7

www.taekwondo-quebec.ca